

CGV-950610

UNIVERSITÉ DE MONCTON

121^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 10 juin 1995

9 h Centre universitaire de Shippagan

PRÉSENCES

Richard Savoie, président	Nord-Est	Jean-Bernard Robichaud, recteur	UdeM
Jimmy Abud	Nord-Est	Dennis Savoie	Extérieur des régions
Yvan Bastien	Québec	Carmen Viel	Professeure (CUS)
Bernard Beaudin	Extérieur des régions		
Jacques P. Beaulieu	Ancien (CUSLM)		

Laurie Boucher	Sud-Est
Paul L. Bourque	Sud-Est

Louise Comeau	Atlantique (IPE)
Marcelle Fafard-Godbout, vice-présidente	Nord-Ouest
Lucie Lavigne	Nord-Ouest
Michelle LeBlanc	Étudiante (CUM)

Suzanne Lévesque	Québec
Léonce Losier	Nord-Est
Antonine Maillet	Chancelier

Pierre Ouellette	Professeur (CUM)
Mildred Pinet	Ancienne (CUS)

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Rhéal Bérubé, dir. Développement	CUM
Armand Caron, vice-recteur	CUS
Normand Carrier, vice-recteur	CUSLM
Léandre Desjardins, VRER	UdeM
Fernand Landry, VRARH	UdeM
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	UdeM
Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM

Jean-Cyrix Boitron	Professeur (CUSLM)
--------------------	--------------------

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-950408	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
8.1	(8.2) Étude pour le développement d'un parc scientifique	5
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-950504 et CEX-950518 CEX-950608	5
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
10.1	CEX-950504	5
10.11	CUM : nomination	6
10.12	Nomination d'un-e président-e du Conseil	6
10.13	CUM : nominations	9
10.14	CUS : nominations	9
10.15	Rapport des associations étudiantes	9
10.2	CEX-950518	10
10.21	CGV : nominations	10
10.22	Vice-recteure adjointe : nomination	10
10.23	CUM : nominations	10
10.24	Poste de directeur ou directrice des services pédagogiques du CUS	10
10.3	CEX-950608	11
10.31	Parc scientifique de l'Université de Moncton	11
10.32	CADMI/Concept + Inc.	15
10.33	Projet d'entente <i>science infirmière</i>	16
10.34	Budget 1995-1996 : science infirmière	20
10.35	FESR : nominations	21

16.	AFFAIRES NOUVELLES	28
16.1	Formation des maîtres	28
17.	PROCHAINE RÉUNION	29
18.	CLÔTURE	29
	DOCUMENTS	30
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	31
	DOCUMENT B : Parc scientifique de l'Université de Moncton	32
	DOCUMENT C : Projet d'entente <i>science infirmière</i>	80
	DOCUMENT D : École des sciences infirmières (intégration) : prévisions budgétaires 1995 à 1998	83
	DOCUMENT E : École des sciences infirmières : budget 1995-1996 ...	88
	DOCUMENT F : Procès-verbal CCJ-950504	89
	DOCUMENT G : Campagne financière Impact	104
	DOCUMENT H : Rapport du recteur	105

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 6. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et plus particulièrement aux personnes qui en sont à leur première réunion : Jean-Guy Poitras, représentant des professeur-e-s du CUSLM; Luc Richard, représentant des étudiant-e-s du CUSLM. Il mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Marie-Germaine d'Entremont et Jean Nadeau.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande d'observer une minute de recueillement tout en ayant une pensée pour les membres du Conseil qui nous ont quittés et qui ont apporté leur contribution à l'Université de Moncton.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 31)

Ajouts à la rubrique *Affaires nouvelles*

- Formation des maîtres

R : 01-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.»

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

La secrétaire informe les membres que trois lettres ont été reçues et que les trois concernent la Faculté des études supérieures et de la recherche. Une copie de la dernière, qui était adressée aux membres du CGV, est incluse dans le dossier distribué plus tôt.

- Recteur : Dans les affaires découlant du procès-verbal du CEX, il y a une proposition concernant la FESR. Ce dossier a connu une évolution dans la communauté universitaire. Le Conseil de la FESR a adressé ces lettres au président du Sénat et au président du Conseil des gouverneurs. Deux des lettres ont déjà fait l'objet d'une discussion au Sénat. Sur la base d'une recommandation du Sénat, nous avons agi et nous arrivons avec une recommandation aujourd'hui. Nous sommes prêts à faire rapport. La conclusion se retrouve dans la lettre du 7 juin.

Les membres prennent quelques minutes pour lire la lettre du 7 juin 1995.

- Président : Cette question a été traitée à la dernière réunion du Comité exécutif et il y a une recommandation au Conseil des gouverneurs.

7. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-950408**

R : 02-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le procès-verbal soit adopté.»

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

8.1 **(8.2) Étude pour le développement d'un parc scientifique**

Cette question revient dans le procès-verbal CEX-950608.

9. **RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-950504, CEX-950518 ET CEX-950608**

R : 03-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les procès-verbaux CEX-950504, CEX-950518 et CEX-950608 soient reçus.»

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

10.1 **CEX-950504**

10.11 **CUM : nomination**

R : 04-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que **Hermel Couturier** soit nommé au poste de directeur de l'École d'éducation physique et loisir pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 1995.»*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10.12 **Nomination d'un-e président-e du Conseil**

- Concernant la résolution R : 03-CEX-950504 [mise sur pied d'un comité qui ferait une recommandation quant à la nomination d'un-e président-e du CGV], est-ce fait?
- Recteur : Nous n'avons pas encore agi.
- Président : Comme je l'ai souligné à la dernière réunion du CEX, je suis mal à l'aise de faire partie de ce comité et je voudrais votre opinion. Est-ce antidémocratique? Je me sens plus à l'aise avec la procédure utilisée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire qu'on fasse la nomination en septembre avec les gens qui seront autour de la table. Il n'est pas nécessaire d'aller ailleurs.
- Je me sens à l'aise avec la procédure actuelle. J'ai peur qu'un Comité de nomination ne soit pas représentatif. Ce genre de comité n'est pas nécessaire quand tout le monde se connaît.
- Je le vois différemment. Mon raisonnement est que lorsqu'on ne présente pas de candidature à la présidence, les membres ne sont pas préparés et peuvent se faire jouer des tours. Un comité est une façon d'arriver avec des noms de personnes qui ont accepté qu'on soumette leur candidature. Le choix final est laissé à l'assemblée, qui pourrait choisir quelqu'un d'autre. Dans la majorité des organismes, il y a toujours un comité de nomination qui fait une ou des recommandations au bureau de direction. On devrait avoir un peu plus d'organisation.
- Quand on a un comité de nomination, c'est l'opinion de deux ou trois personnes. Les personnes qui pourraient être intéressées n'oseront pas s'avancer. Quand le rapport du Comité sera présenté, on n'osera pas dire le contraire. On est quand même un petit groupe; on peut choisir sans comité. D'ici le mois de septembre, il peut y avoir du «lobbying» et certaines personnes peuvent faire connaître leur intention.
- Recteur : La résolution du Comité exécutif ne porte que sur la présidence du Conseil et non sur l'élection des membres du CEX. Il y a des éléments d'information à présenter, puisque tout le monde n'était pas ici quand le président actuel a été choisi. Il existe une pratique non écrite selon laquelle il y a une rotation de la présidence entre les trois régions où sont situées les constituantes. Il s'agit d'une entente informelle qui ne lie pas le CGV à vie, mais qui a été suivie jusqu'à maintenant. Si cette pratique se poursuivait, la prochaine présidence serait de la région du Nord-Ouest. Je ne crois pas que l'intention de la résolution était de remettre en question cette pratique; elle visait plutôt à s'assurer que des consultations soient faites avant la réunion de septembre.
- Président : Je ne suis pas sûr que la pratique a vraiment existé. Je suis le premier président venant de la région du Nord-Est, alors qu'il y a eu cinq ou six présidents avant moi, certains du Nord-Ouest, d'autres du Sud-Est.

10.12 Nomination d'un-e président-e du Conseil (suite)

- Le point soulevé au sujet du fait que c'est le premier du Nord-Est est le genre de choses qui seraient réglées si on avait un comité. La majorité est prête à vivre avec la sorte de «gentlemen's agreement» à propos des trois régions, au lieu de commencer à chercher quelqu'un à gauche et à droite pendant la réunion.
- Je fais partie d'organismes et on choisit le président parmi le groupe. C'est rare que personne n'ait été pressenti avant la réunion.
- Je comprends qu'il y a trois constituantes, mais cette personne doit présider le Conseil de l'Université de Moncton au complet. Il est très important que le Conseil soit bien mené et que la personne choisie ait les qualités requises pour le faire. Si on peut en trouver une dans chaque région, à tour de rôle, ça va. Mais la priorité doit être accordée à la qualité de la personne choisie plutôt qu'à la région.
- On ne peut faire un choix si on n'a pas tous les éléments. Au préalable, il faut procéder avec ordre et discipline, en assurant la continuité, en tenant compte de l'expérience. Cela demande une bonne préparation. Les membres n'ont peut-être pas tous la même connaissance de tous les candidat-e-s. Le président du Conseil devrait participer au choix. Nous devons connaître les candidat-e-s. Il y a un travail préalable à faire afin de s'assurer d'avoir un-e candidat-e disponible pour mener le mandat à terme. On n'a pas le choix de bien encadrer les permanents de l'Université. Une fois qu'on a tous les éléments, on peut faire un vote démocratique.
- Est-ce qu'on parle de candidature au pluriel?
- Président : L'intention est la même. Il pourrait y avoir plusieurs candidatures. Je suis à la fin de mon deuxième mandat et je peux vous dire que si on veut vraiment jouer son rôle, ça demande beaucoup de temps et de disponibilité.
- Ce principe de rotation est-il si rigide que si une personne du Nord-Est était apte à occuper le poste, elle devrait attendre?
- Le principe n'est écrit nulle part.
- Recteur : Elle devient une politique si elle s'instaure. Elle pourrait avoir pour effet d'exclure systématiquement des gens d'une région nonobstant leurs qualités. Le Nouveau-Brunswick est constitué, en fait, de quatre régions. Saint-Jean, Fredericton et Miramichi constituent une sorte de quatrième région, celle de la minorité, qui n'aurait jamais accès à la présidence si la rotation s'instaurait.
- On devrait avoir un *input* du Conseil avant que les mises en candidature arrivent.
- Président : Par le passé, on arrivait à l'assemblée annuelle et on proposait une candidature. Certains membres faisaient des démarches auprès des autres membres.
- Depuis que l'Université existe avec ses trois constituantes, il n'y a eu que trois présidents: Dr Gaudreau, du Nord-Ouest; M. Bourque, du Sud-Est; M. Savoie, du Nord-Est.
- Chancelier : Les positions ne sont pas tellement opposées. On pourrait les concilier en ayant un comité de mise en candidature (auquel on ajouterait une ou deux personnes) qui reviendrait avec des propositions pour que ce soit le Conseil qui vote. Il ne faut pas que la rotation entre les régions soit trop strictement observée. Beaucoup de gens en Acadie ne vivent pas dans leur région d'origine. L'essentiel est d'avoir la meilleure personne possible à la présidence, même si cette personne doit venir de la même région que le précédent président. Il faut s'assurer de ne pas exclure une région, mais ce serait dommage de passer à côté d'une candidature idéale. Je suis contre une politique

10.13 **CUM : nominations****R : 08-CGV-950610**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Qu'**Andrew Boghen** soit nommé directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998;*

*Que **Maurice Rainville** soit nommé vice-doyen de la Faculté des arts pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 2000;*

*Qu'**Alyre Chiasson** soit nommé directeur du Département de biologie pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998;*

*Que **Gérard Beaulieu** soit nommé directeur du Département d'histoire-géographie pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998;*

*Que **Norman Roy** soit nommé directeur du Département de comptabilité pour un mandat intérimaire d'un an, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996.»*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

10.14 **CUS : nominations****R : 09-CGV-950610**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que **Christiane Saint-Pierre** soit nommée chef du Secteur arts et humanités pour un mandat intérimaire d'un an, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996;*

*Que **Ronald Duguay** soit nommé chef du Secteur administration et bureautique pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1997.»*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

10.15 **Rapport des associations étudiantes**

Un membre du CEX annonce que le rapport des associations étudiantes soumis au CGV a été transmis au Comité de planification financière pour étude.

10.2 **CEX-950518**10.21 **CGV : nominations****R : 10-CGV-950610**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que le mandat de **Marcelle Fafard-Godbout** et celui d'**Yvan Bastien** soient renouvelés pour trois autres années.»*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

10.22 **Vice-recteure adjointe : nomination****R : 11-CGV-950610**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que le mandat de vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche de **Marielle Préfontaine** soit prolongé d'une année, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996.»*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

10.23 **CUM : nominations****R : 12-CGV-950610**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que **Michelle Marillier** soit nommée responsable du programme de philosophie, à l'intérieur du Département de philosophie et des sciences religieuses, pour un mandat régulier de trois ans, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998;*

*Que **Ghislain Clermont** soit nommé directeur du Département des arts visuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 1996.»*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

10.24 **Poste de directeur ou directrice des services pédagogiques du CUS**

Le VRCUS informe les membres qu'il y avait un avis de nomination pour aujourd'hui, mais le Comité de sélection n'est pas en mesure de faire une recommandation

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Le Conseil des gouverneurs autorise le Comité exécutif à procéder à la nomination du directeur ou de la directrice des services pédagogiques du CUS à sa réunion du 22 juin.»

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

- Est-ce une coutume que ce soit entériné par le Conseil?
- Président : Le Conseil délègue ce pouvoir au CEX; la nomination sera entérinée par le Conseil en septembre.

10.3 **CEX-950608**

10.31 **Parc scientifique de l'Université de Moncton** (Voir le Document B, page 32)

R : 14-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

CONSIDÉRANT que les objectifs généraux et spécifiques du *Plan stratégique 1992-1995* visent notamment :

- à consolider les infrastructures de Recherche-Développement-Création;
- à favoriser le développement de la recherche et des programmes dans les secteurs de pointe, surtout en science et en technologie;
- à accentuer le transfert des connaissances et des technologies;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de l'étude de faisabilité d'un parc scientifique et les appuis obtenus jusqu'ici;

CONSIDÉRANT que l'Université doit développer des mécanismes plus efficaces et des relations plus intenses avec le secteur des entreprises privées pour financer le développement de la recherche et le transfert de technologie;

CONSIDÉRANT que le développement d'un parc scientifique représente une première dans la région de l'Atlantique et qu'elle représente une «valeur ajoutée» pour l'Université et la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, contribuant ainsi au développement économique de la région;

Il est résolu :

«a) *Que le rapport intitulé Étude de faisabilité d'un parc scientifique soit reçu favorablement;*

b) *Que le recteur soit autorisé à entreprendre et à poursuivre les démarches qui mèneront à l'implantation d'installations abritant*

se fasse selon les paramètres généraux suivants (identifiés dans l'étude de faisabilité) :

- 1) *Un respect intégral de la politique linguistique de l'Université de Moncton sera exigé de la part des organismes externes qui veulent s'installer dans le Parc scientifique;*
- 2) *Le Parc scientifique sera développé selon le principe de l'autofinancement;*
- 3) *Il sera situé sur la propriété de l'Université de Moncton (au nord de la rue Morton) et les dépenses d'infrastructures publiques seront assumées par la Ville de Moncton;*
- 4) *Les contrats de partenariat liant un organisme externe et l'Université de Moncton devront respecter certains critères : notamment un appui aux activités de recherche et notamment le fait que l'Université de Moncton conserve la propriété du terrain;*
- 5) *Le développement du Parc scientifique se fera par phases suite aux procédures normales d'études environnementales; la phase I comprenant en priorité la construction d'un édifice pour loger Concept + inc. selon l'entente signée entre l'Université de Moncton et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, sur un terrain aménagé de 2,2 hectares, ce qui permettra de loger éventuellement des entreprises actives en recherche et développement et compatibles avec la mission de Concept + inc.»*

- Recteur : Le projet de résolution qui a été fait et présenté au CEX a été discuté à la Régie pour faciliter la prise de décision. En décembre, le CGV a autorisé une étude de faisabilité qui a été confiée à l'Institut canadien de recherche et de développement régional. C'est René Boudreau, chercheur à l'Institut, qui a rempli le mandat. Cette étude a été financée par le gouvernement provincial. La résolution telle qu'elle est présentée veut éviter au Conseil l'inconvénient d'adopter le rapport ligne par ligne. Elle demande aux gouverneurs de recevoir le rapport et d'autoriser le recteur à poursuivre les démarches. Elle précise un certain nombre de paramètres constituant un guide dans la poursuite de ce dossier. L'un de ces critères est le respect intégral de la politique linguistique de l'Université de Moncton. Il y a également une condition portant sur l'autofinancement. Il est entendu que le budget de fonctionnement de l'Université ne doit pas servir à subventionner des entreprises venues s'établir chez nous; c'est plutôt l'inverse qui devrait se produire. Si une entreprise privée veut s'installer à proximité de l'Université, on veut que ce soit à l'avantage de l'Université. Ce parc sera situé au nord de la rue Morton, à proximité du campus.

À l'aide d'un plan du CUM, le VRARH montre aux membres où serait situé le Parc scientifique.

- Président : Il n'y a pas de sortie du côté de la rue Morton?
- VRARH : Non, uniquement du côté du chemin Crowley Farm.
- Il n'y aura pas beaucoup d'étudiant-e-s?
- VRARH : Pas des foules. On espère que des étudiant-e-s feront des recherches et des stages dans le Parc.
- Le choix des bons sites est limité?
- VRARH : Oui. Le désavantage que ce soit situé au nord de la rue Morton, c'est qu'il faut amener les services d'eau et d'égouts et cela va coûter de l'argent. On s'attend à ce que la Ville de Moncton débourse les sommes nécessaires, ce qui a l'avantage d'installer ces services sur notre terrain.
- Ne pourrait-on pas déplacer les terrains de jeux au nord de la Morton et bâtir le Parc du côté sud?
- VRARH : On ne pourrait pas à cause de la circulation piétonne. Au fond, même si nous avons beaucoup de terrains, nous avons peu d'options. Il y a une autre chose qui milite en faveur du nord de la Morton, c'est le stationnement. Au CUM, nous avons comme politique de résister à la création de nouveaux terrains de stationnement. Les gens du Parc vont vouloir stationner près de leurs édifices. Leur permettre de construire un stationnement au sud de la Morton, ce serait créer un précédent. Le Parc aura une vocation commerciale, ce qui nous incite à ne pas l'avoir dans notre enceinte. Mais il a aussi une vocation universitaire, c'est pourquoi on le veut près du CUM.
- Si ce parc devait doubler, aurons-nous l'espace?
- VRARH : Si le Parc scientifique se développait, il y aurait un prix à payer.
- Recteur : Ici, on parle d'une hypothèse. Une des conditions conséquentes est l'autofinancement. Le coût des infrastructures serait assumé par d'autres organismes que l'Université. Nous suggérons que ce soit la Ville de Moncton. On prévoit développer cinq acres de terrain. Nous avons eu des discussions avec le gérant de la Ville et le maire. Il y a également un dossier entre la Ville de Moncton et la campagne Impact. La seule réponse reçue de la Ville est qu'elle avait réservé 150 000\$ aux infrastructures de l'Université de Moncton. Ce don est acquis. Le dossier ici indique un coût pour l'aménagement des infrastructures; on prévoit 110 000\$. Nous avons demandé à la Ville d'ajouter cette somme. Le maire a reçu la demande favorablement. Il pose deux conditions : 1) que la Commission d'expansion économique du grand Moncton soit d'accord, ce qui est déjà acquis; 2) que la Commission de développement industriel, présidé par Benoît Doucet, soit aussi d'accord. Je n'ai pas de lettre, mais verbalement M. Doucet m'a dit que si c'était le souhait de l'Université de Moncton de choisir la rue Morton plutôt que le Parc Caledonia, il serait d'accord avec notre position. Quant à Concept + inc., il préfère être proche du campus. Si la résolution passe, nous écrirons au maire pour lui demander de développer les infrastructures. Si la Ville refuse, cela pourrait retarder indéfiniment ce projet et même compromettre sa réalisation.

Le quatrième point de la résolution concerne le Sénat. Les entreprises devront répondre à certaines exigences de l'Université, notamment en matière de recherche. Ce parc scientifique serait le premier en Atlantique, mais ne serait pas une première au monde, puisque des parcs de ce genre existent dans 21 pays sur tous les continents. M. Boudreau a d'ailleurs visité deux parcs canadiens : celui de l'Université Laval et celui de l'Université Guelph.

10.31 **Parc scientifique de l'Université de Moncton (suite)**

Le développement du Parc se ferait par phases. Cela nous permettrait de solutionner le

e-s d'autres universités, mais l'Université voudrait retirer du Parc le plus d'avantages possible.

- VRARH : On essaie de marier les groupes de compétences scientifiques et technologiques de l'Université avec les besoins de recherche de l'entreprise privée. Ce serait destiné aux professeur-e-s et aux étudiant-e-s de l'Université de Moncton, mais si d'autres universités francophones avaient de l'expertise dont nous pouvions profiter, ce serait un point à considérer.
- VRER : Ces parcs possèdent des laboratoires hautement spécialisés que les universités ne peuvent se payer. Les professeur-e-s ont accès à ces laboratoires et, de leur côté, les entreprises ont accès aux chercheur-e-s universitaires. Les étudiant-e-s peuvent y faire de la recherche. Les universités connaissent alors une augmentation des contrats de recherche qui, autrement, sont distribués «at large». En Europe, les compagnies s'engagent à verser annuellement des fonds qui servent à engager des assistant-e-s ou à donner des bourses.
- À long terme, est-il possible de développer un partenariat qui pourrait donner une infrastructure pour aller plus loin? Un avantage, pour la vocation fournisseur, c'est qu'il faut que ça produise tout de suite, que ça amène de l'eau au moulin. Il faudrait en arriver à un stade où l'Université n'aurait pas à supporter tout.
- Est-ce que l'autofinancement est à long terme?
- Recteur : Le document précise que ni directement ni indirectement l'Université ne devrait contribuer au financement des installations.
- VRARH : Il faudra que la structure juridique soit séparée de celle de l'Université. Les transactions se feraient par contrats; les entreprises devraient payer pour utiliser nos services, par exemple, la conciergerie.
- Recteur : L'Université conserve la propriété du terrain; les entreprises sont des locataires. Il faudra que nous récupérions au moins nos coûts. Les entreprises suffisamment développées pour faire leurs propres activités de recherche et de développement sont en mesure de les financer.
- Chancelier : Est-ce uniquement hypothétique? Si nous votons en faveur, y a-t-il des entreprises intéressées? Avons-nous quelque chose de concret?
- Recteur : Le premier volet concret est qu'on permettrait de donner à un centre de recherche appelé CADMI (Concept +), qui existe depuis dix ans, les conditions nécessaires pour être en interface avec d'autres entreprises de micro-informatique. D'autres entreprises ont été contactées durant l'étude de faisabilité. Il y a une possibilité que la Commission d'expansion économique du grand Moncton soit intéressée à développer un centre d'appels d'urgence pour parer à l'éventualité d'une avarie touchant les compagnies de haute technologie. Cet aspect reste cependant relativement théorique. On a laissé tomber l'idée de masse critique afin d'agir plus vite dans le cas de Concept + , qui est prêt à prendre le risque d'être isolé pendant quelques années avant l'arrivée d'autres entreprises.
- On dit que la Ville de Moncton se compromet pour septembre 1995; il faut pousser pour que cela arrive. Il faut que la préparation du terrain se fasse avant le printemps. Il faut que la compagnie de gestion du Parc ait ces sommes d'argent pour installer ces compagnies.

10.31 **Parc scientifique de l'Université de Moncton (suite)**

- VRARH : Il y a un problème d'échéancier. Il faut être prudent avant que tous les éléments soient en place. Peut-être qu'on peut faire l'étude environnementale, peut-être qu'on peut

campagnes financières de l'Université. La ville de Dieppe, cinq fois plus petite, contribue un montant de 300 000\$. La Ville de Shippagan contribue 100 000\$. On est en discussion avec la Ville de Moncton. Si on met tout ensemble, on arrive à 250 000\$. Le dossier est très délicat.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

PAUSE 10 h 37

REPRISE 10 h 50

10.32 **CADMI/CONCEPT + INC.**

Pour faire suite à la discussion sur le Parc scientifique, le recteur explique que la résolution du Conseil faite en décembre concernant CADMI n'est pas assez précise pour donner la permission de finaliser le dossier. Il demande au VRARH d'expliquer le projet de résolution qui permettrait de régler le problème.

Le VRARH distribue le projet de résolution.

- VRARH : La structure juridique de CADMI Inc. était une corporation qui avait deux centres : l'un à la UNB et l'autre à l'UdeM. C'était une structure boiteuse. Le centre de Moncton s'étant développé plus rapidement que l'autre, il n'y a pas d'avantages pour lui à demeurer associé. Nous avons donc entrepris des démarches pour séparer les deux centres. Celui de Moncton s'appelle maintenant *Concept + inc.*

R : 15-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«CONSIDÉRANT que les démarches entreprises depuis 1994 visaient à réaliser les objectifs suivants :

- 1) *la séparation de CADMI Moncton et CADMI UNB;*
- 2) *le transfert des actifs de CADMI Moncton à Concept + inc.; et,*
- 3) *la prise en charge par Concept + inc. des dettes et obligations de CADMI Moncton.*

Il est résolu que :

Le recteur et la secrétaire générale de l'Université de Moncton sont autorisés à signer les documents juridiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.»

10.32 **CADMI/CONCEPT + INC. (suite)**

- La dette s'élève à combien?
- VRARH : Dans le fonds de roulement, il y a des créances («comptes recevables») de 200 000\$. L'Université a financé le centre; cela représente environ 150 000\$. L'APÉCA serait sur le point d'approuver un prêt de 250 000\$. Nous avons demandé à Concept + d'ouvrir un

10.32 **Projet d'entente science infirmière**

(Voir le Document C, page 80)

Le recteur demande à Fernand Landry, qui a été le négociateur de cette entente, d'en expliquer les éléments.

Le VRARH rappelle que six écoles de sciences infirmières au Nouveau-Brunswick offrent un programme de deux ans; le CUM offre un programme de quatre ans. Le gouvernement a demandé à l'Université de donner toute la formation infirmière du côté francophone, puisqu'une résolution de l'Association professionnelle des infirmières stipule qu'à partir de l'an 2000, la condition d'entrée à la profession sera le programme de quatre ans. On a demandé à l'Université d'absorber les trois écoles francophones situées présentement à Moncton, Bathurst et Edmundston. Au début, on parlait d'un projet d'intégration. Le gouvernement a demandé de fusionner les deux systèmes. Les discussions ont commencé il y a deux ans. L'entente à laquelle on est arrivé, c'est de dispenser sur trois sites la formation infirmière de quatre ans; ce n'est plus d'intégrer les écoles de sciences infirmières au sens qui était entendu au départ, c'est-à-dire l'embauche du personnel, etc. Des changements ont dû être faits parce que les ressources financières n'étaient pas suffisantes. C'est difficile d'intégrer les écoles qui ne sont pas toutes de niveau universitaire. Ce ne sera pas l'ensemble du personnel qui sera intégré; tout dépendra de la formation de ces personnes.

- Le deuxième «attendu que» est faux. Le CUSLM donne déjà le baccalauréat ès arts et le programme des sciences forestières.
- VRARH : J'en prends note.
- Si on regarde les paragraphes 1 et 16, les années ne correspondent pas.
- VRARH : J'y reviendrai. L'École des sciences infirmières aura un programme étendu. L'échéancier n'est pas correct; depuis cette rédaction, il y a eu d'autres discussions avec le gouvernement concernant la mise en oeuvre. Nous pensons maintenant qu'il est possible de la faire en quatre ans et non en cinq. Une correction devra être apportée au document. La troisième partie du paragraphe 1 se lira comme suit :

1995-96	Bathurst : 1 ^{re} année; Edmundston : 1 ^{re} et 2 ^e années;
1996-97	Bathurst : 1 ^{re} et 2 ^e années; Edmundston : 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e années;
1997-98	Bathurst : 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e années; Edmundston : les quatre années;
1998-99	Les quatre années à Bathurst et à Edmundston.

10.32 **Projet d'entente science infirmière (suite)**

Le deuxième point reconnaît les limites de la Charte. Selon l'opinion juridique reçue, il est possible que l'école réseau ne soit pas conforme à la Charte. Ce serait plus prudent d'obtenir une modification. Si on approuve la présente entente, on approuve la possibilité d'une telle modification. La stratégie est d'aller au Sénat pour obtenir son autorisation.

- Si on n'accepte pas de modifier la Charte, on n'aura rien?
- VRARH : Si on ne tient pas à modifier la Charte, si le Sénat et le Conseil n'accroissent

- Si on disait «souhaitable»?
- Président : On peut dire «pourrait être nécessaire».
- VRARH : Je n'ai pas d'objection à cette dernière suggestion. Ce n'est pas une admission que la modification est nécessaire.
- Président : Au paragraphe 6, on prévoit une diminution possible des revenus; le projet va-t-il quand même se financer?
- VRARH : Oui, sans qu'il soit nécessaire d'aller puiser dans le budget de l'Université.
- Recteur : Ce paragraphe évite que les compressions soient supérieures à 2,5% et 2%, même si les universités devaient subir des compressions de 4 ou 5%. On minimise les dégâts en cas de compression.
- VRARH : Le gouvernement pourrait réduire ailleurs pour éviter de réduire le budget de l'entente, mais alors il devrait faire des compressions dans l'ensemble des universités. Comme le paragraphe 6 ne couvre pas toutes les éventualités, le paragraphe 9 est inclus au cas où les fonds généraux seraient réduits de plus de 2,5%.

Par le point 10, nos obligations initiales sont réduites. Au départ, on nous obligeait à embaucher le personnel des écoles infirmières même s'il fallait l'envoyer aux études. Maintenant, si des enseignantes veulent faire des études en profitant du fonds prévu par le gouvernement au point 11, nous pourrions les embaucher. C'est plus «propre» du point de vue de nos conventions collectives.

- Est-ce vrai qu'une vingtaine de personnes vont perdre leur emploi?
- VRARH : Il y a présentement 28 postes d'enseignantes. Des huit qui se trouvent à Edmundston, on peut en intégrer sept qui ont une maîtrise ou davantage. Au CUM, quelques-unes ont la maîtrise. Le problème se situe à Bathurst, où personne n'a la maîtrise. On peut en embaucher deux si elles passent les procédures, mais elles devront commencer la maîtrise en septembre. Certaines sont à la veille de la retraite. Il en restera environ six ou sept, qui devront peut-être aller dans le système hospitalier. Il y a eu beaucoup d'inquiétudes à ce sujet au début de l'hiver, mais au bout du compte, peu de gens seront mis à pied.
- L'École Providence se développe une autre mission qui lui permettra d'embaucher des personnes sans maîtrise.
- VRARH : Les responsables des stages n'ont pas besoin de maîtrise. Pour ce qui est du personnel de soutien, on n'a pas à y faire face tout de suite parce que ces gens conservent leur emploi jusqu'en décembre 1996. Le budget étant très limité, on embauchera quelques personnes seulement.
- VRCUS : La clause contractuelle sera imposée aux professeurs seulement.

10.32 **Projet d'entente science infirmière (suite)**

- VRARH : Le Sénat avait demandé une évaluation après huit ans; dans l'entente, nous avons mis «après la date d'expiration».
- Est-ce que l'entente répond aux conditions exigées par le Sénat?
- VRARH : La première condition était l'autofinancement à partir de budgets spéciaux. Nous sommes d'accord que cette condition peut être satisfaite. La deuxième condition était d'évaluer après huit ans le bien-fondé d'offrir le programme à Bathurst et à Edmundston.

- Combien d'inscriptions prévoyons-nous avoir à ce programme?
- VRARH : Nous avons 29 inscriptions à Bathurst; au CUSLM, des 40 demandes d'admission, 29 ont été acceptées. Au total, le nombre d'inscriptions est un peu moins élevé que prévu.
- Les dépenses peuvent varier. Si on s'était trompé, la différence pourrait atteindre 200 000\$ dans un sens ou dans l'autre.
- VRARH : On a toujours hésité à inclure les droits de scolarité dans nos calculs. On paie 100 000\$ pour des espaces à Edmundston. À Bathurst, les espaces sont gratuits.
- La réforme Axworthy va affecter les frais de scolarité. Les prévisions budgétaires en tiennent-elles compte?
- VRARH : Les droits de scolarité ont été calculés au taux actuel.
- L'entente finira en mars 1999. Y en aura-t-il une deuxième avec le gouvernement?
- VRARH : Ce sera fini. L'entente couvre la période de transition. Par la suite, le financement s'intégrera à celui de l'Université.
- Recteur : Il s'agit de prévisions. Ces chiffres sont donnés à titre d'information; ils indiquent que nous procédons de façon prudente. Chaque année, le Conseil aura l'occasion d'examiner la situation financière de l'école réseau.
- VRARH : Le budget 1995-96 devra cependant être approuvé aujourd'hui. Quand j'ai présenté le budget de l'Université au dernier Conseil, j'ai précisé qu'il n'incluait pas celui des sciences infirmières. Un projet de résolution est inclus dans le document.
- Président : Le numéro 1 de la résolution ne concorde plus avec ce qui a été dit.
- On pourrait ajouter «si nécessaire».
- VRARH : Le point 1 pourrait se lire : *Dans l'éventualité où une modification à la Charte serait nécessaire, la livraison des 3^e et 4^e années à Bathurst et à Edmundston ne pourra être mise en oeuvre qu'après l'approbation de ladite modification.*

R : 16-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

10.32 **Projet d'entente science infirmière (suite)**

«ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé à l'Université de Moncton de prendre en charge la formation en science infirmière pour les francophones du Nouveau-Brunswick et de livrer un programme de quatre ans à Bathurst, à Edmundston et à Moncton;

et ATTENDU QUE le gouvernement a accepté de verser à l'Université des subventions additionnelles pour la mise en oeuvre de ce programme:

1998-99 Les quatre années sur les trois sites.

Cette résolution est assujettie aux conditions suivantes :

- 1) *Dans l'éventualité où une modification à la Charte serait nécessaire, la livraison des 3 et 4 années à Bathurst et Edmundston ne pourra être mise en oeuvre qu'après l'approbation de ladite modification.*
- 2) *Les dirigeant-e-s de l'Université sont autorisés à conclure avec le gouvernement provincial l'entente de mise en oeuvre de cette résolution et à négocier les modifications mineures nécessaires, le cas échéant.»*

- La notion d'école réseau est originale. On a trois campus et trois corps professoraux. Pour ce qui est de la gestion, j'imagine que l'école se situera au CUM. En quoi est-ce que ce sera différent de ce que nous avons à l'heure actuelle? Nous aurons une directrice, avec une convention collective, qui donnera des tâches au CUSLM? Est-ce seulement pour les sciences infirmières? Va-t-on étendre le principe à d'autres disciplines? Je voudrais une énumération de toutes les implications de cette école réseau.
- VRARH : À l'Université, on vit dans un monde compliqué : trois centres avec chacun un budget autonome et des conventions collectives distinctes, mais un seul Sénat. Ce n'est pas facile de créer une institution qui voit à l'uniformité de la formation et permet d'avoir beaucoup d'échanges entre le corps professoral des trois unités. On a voulu créer une école réseau qui offrira un programme sur trois campus. On espère qu'il y aura beaucoup d'interactions entre les trois, par voie d'enseignement à distance ou autrement. Le dilemme, c'est qu'il faut embaucher du personnel selon trois conventions collectives et trois budgets. Il y aura une directrice à Moncton et un-e adjoint-e dans chacun des trois centres. Pour répondre aux nouveaux besoins, au lieu de créer trois écoles différentes, on veut créer une unité où il y aura une uniformité de programme.
- VRER : Pour faire l'intégration, il faut contourner certaines contraintes. L'école a prévu un organigramme : une directrice, trois adjoint-e-s. On a prévu une assemblée de l'école. Au sein de cette assemblée, on retrouvera une assemblée de secteur pour chaque centre. Lesdites assemblées de secteur auront un rôle selon leur convention collective respective. À l'assemblée de l'école, il sera possible de discuter de l'orientation de l'école, du programme, de la qualité de la formation, de la qualité de cours en particulier, des stages, etc. Avec les nouvelles technologies, il est possible de faire participer les professeur-e-s à distance. Le CUM peut exercer un grand leadership; plusieurs professeures y détiennent le doctorat et c'est là que s'offrira le deuxième cycle. Avec le temps, le leadership pourrait venir aussi d'ailleurs. Pour dispenser les cours, un-e professeur-e assumera la responsabilité d'un cours donné et d'autres ailleurs l'appuieront.

10.32 **Projet d'entente science infirmière (suite)**

D'après l'expérience au Canada et ailleurs, pour assurer une formation clinique au nombre de diplômé-e-s dont nous avons besoin en science infirmière, il faut plus de places pour les stagiaires que ne peut en offrir l'Hôpital Georges-L.-Dumont. Un site additionnel à celui de Moncton était donc nécessaire.

- La population étudiante est gagnante avec cette école réseau.
- Comment va se faire la gestion au jour le jour? La charge professorale pourrait être différente d'un centre à l'autre, alors qu'en principe, nous n'avons qu'une seule école et un seul programme. Il y a là une question d'équité. Si, par contre, les professeur-e-s des trois centres sont traités de la même façon, ce sont les professeur-e-s des autres disciplines qui vont se poser des questions. Il va y avoir des problèmes. Je ne dis pas qu'ils sont insurmontables.

réseau dans une autre perspective. Si l'Université ne prend pas le leadership, j'ai peur qu'on se fasse damer le pion. Avec l'avènement des nouvelles technologies, la formation universitaire ne se fait plus entre quatre murs. Nous pouvons assumer le leadership dans un domaine important pour les francophones.

- J'aimerais qu'on inscrive au procès-verbal combien nous avons apprécié, dans ce dossier, le leadership de Michèle Trudeau, directrice de l'École des sciences infirmières. Elle a fait preuve d'humanisme et de simplicité. Lorsqu'elle est venue dans chaque centre rencontrer tous les partenaires en soins de santé, nous avons pu constater que malgré les contraintes, elle avait une vision.
- Que les trois centres s'entendent pour voir à la croissance de l'Université dans le cadre d'un programme autosuffisant, c'est l'orientation que je préfère. Quant à la gestion de cette nouvelle école, c'est un modèle qui pourrait servir au reste de l'Université.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10.34 **Budget 1995-1996 : science infirmière**
(Voir le Document E, page 88)

R : 17-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le budget 1995-1996 pour l'intégration des sciences infirmières soit adopté.»

- L'entente approuvée est une grande amélioration par rapport à celle qu'on avait adoptée au Comité exécutif. Il faut souligner le travail fait par Fernand Landry. Pour ce qui est du budget, je trouve les chiffres serrés.
- J'imagine qu'avec le succès de la campagne Impact, on a une marge de manoeuvre qui va prendre de l'ampleur. Nous pourrions peut-être aller chercher de l'argent pour aider ces femmes.
- VRARH : Je suis d'accord que le budget est serré; c'est la façon de fonctionner aujourd'hui. Il faut noter que pour la première fois, on approuve aussi implicitement que des fonds seront reportés à l'année suivante.

10.34 **Budget 1995-1996 : science infirmière (suite)**

- La UNB fait la même chose que nous; y a-t-il une comparaison à faire?
- VRARH : Il y a beaucoup d'échanges avec les gens de la UNB, qui sont dans la même situation que nous au point de vue du financement. Deux choses diminuent l'ampleur de leurs problèmes. D'abord, ils considèrent Moncton et Bathurst comme des sites satellites (professeur-e-s à temps partiel, absence de bibliothèque, etc.). Leur approche est différente de la nôtre; nous voulons trois sites universitaires. Ensuite, le nombre de diplômé-e-s anglophones à former diminue, alors que nous devons doubler le nôtre.
- Les bilingues sont en grande demande.
- Nous sommes depuis longtemps des sites universitaires.

10.35 FESR : nominations

R : 18-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que **Truong Vo-Van** soit nommé doyen par intérim de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet 1995 au 31 décembre 1995;*

*Que **Naguy Helmy** soit nommé vice-doyen par intérim de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet 1995 au 31 décembre 1995.»*

- VRER : Le mandat des titulaires actuels prendra fin le 30 juin 1995. En novembre dernier, le Sénat a demandé une évaluation de la FESR. On avait espéré que cette évaluation serait terminée en mars, mais à ce jour, elle ne l'est pas. C'est pourquoi nous avons besoin d'un intérim. Nous avons demandé au vice-doyen actuel d'occuper le poste de doyen par intérim pour six mois. Par la suite, le Conseil de la FESR a fait une recommandation différente de la nôtre. Le Sénat, lors de sa réunion du 25 mai dernier, a voté une résolution demandant de procéder à une consultation sur cet intérim. Dans le court laps de temps qui restait avant la présente réunion, nous avons organisé une consultation. Nous avons fait aussi une autre chose. Il y avait une crainte évidente qu'en nommant une seule personne, nous voulions donner le signal que l'investissement de ressources dans la FESR allait diminuer. Comme ce n'était nullement notre intention, nous avons convenu de conserver une équipe de deux personnes. Nous avons parlé à M. Helmy; il était d'accord de faire équipe avec M. Vo-Van. Ce dernier a accepté d'être nommé doyen par intérim pour six mois. Il a d'ailleurs déjà occupé le poste de vice-doyen de cette même faculté. Le bulletin de consultation portait donc sur la nomination de ces deux personnes : Truong Vo-Van comme doyen et Naguy Helmy comme vice-doyen. Comme il s'agit d'un intérim de six mois, il n'y a pas eu un grand processus de consultation. À la différence du Conseil de la FESR, le recteur et moi ne recommandons pas le prolongement du mandat du doyen actuel, qui a déjà fait deux mandats.

10.35 FESR : nominations (suite)

- À deux reprises, on a demandé une dérogation à la politique de sélection des cadres pour ce poste. Chaque fois, je suis intervenu pour dire qu'il y avait un sérieux problème. Je veux rappeler certaines choses. Pourquoi, à l'heure actuelle, n'a-t-on pas comblé ce poste comme tous les autres? Que s'est-il passé? On a dit que c'était parce qu'on était en train d'évaluer la Faculté. C'est une procédure extraordinaire que d'évaluer une faculté; normalement, ce sont les programmes qu'on évalue. C'est le doyen actuel qui a demandé cette évaluation au Sénat parce qu'il craignait qu'on abolisse la FESR. Il a court-circuité les intentions de ceux qui voulaient abolir la Faculté, et comme par hasard, on ne recommande pas le prolongement de son mandat. Je pense qu'on a déjà, dans le rapport des évaluateurs, une évaluation très favorable à la FESR. Pourquoi alors ne pas ouvrir carrément le poste et pourquoi ne respecte-t-on pas la procédure de sélection des cadres? Si on veut un intérim, pourquoi ne pas maintenir les deux personnes déjà en place? Je sais que je fais référence à des choses qui ne sont pas de votre quotidien. C'est sérieux, une faculté des études supérieures. Je conviens qu'il y a eu une consultation au moyen d'un bulletin où on trouvait deux noms. Qui les avait mis, ces noms? Est-ce que d'autres personnes auraient pu y mettre des noms? J'ignore les résultats. Je vois deux solutions : qu'on ouvre le poste dès demain ou qu'il y ait un moratoire

- Je vais parler au nom des personnes qui comprennent... qu'elles ne comprennent pas. S'il y a un malaise chez les chercheur-e-s, s'il y a une perception que l'administration «fait du muscle», si on est en train d'évaluer la FESR, pourquoi ne pas laisser les choses comme elles sont et fermer le dossier?
- Est-ce qu'on peut laisser les personnes en place jusqu'à la fin de l'évaluation?
- VRARH : Il y a là une question de principe. On a un processus de consultation normale pour combler un poste permanent. Pour un intérim, la politique de sélection n'exige pas que l'on fasse une consultation. Le VRER fait une recommandation, comme il le fait d'ailleurs pour les postes permanents. S'il faut faire des consultations pour chaque poste non permanent, on ne s'en sortira jamais. On l'a fait cette fois-ci, à la demande du Sénat. M. Jankowski termine son deuxième mandat; il a été doyen pendant dix ans. Il est temps que cette faculté change de direction. Il serait très peu sage de préparer une annonce de poste parce qu'on ne sait pas ce que le Sénat fera du rapport. Le VRER a fait sa recommandation après consultation. Si vous voulez une discussion de fond sur les personnes...
- Je vais dans le même sens que M. Landry. Il ne faut pas oublier que nous avons une Régie responsable de la gestion quotidienne. Il s'agit d'une recommandation pour un intérim de six mois. S'il faut commencer à discuter ici de ce genre de choses, on n'a pas besoin de CEX ni de Régie, mais préparez-vous à vous réunir toutes les fins de semaine.
- Recteur : Après une longue discussion, le Sénat a voté la résolution suivante : *Que l'on reconsidère la procédure de nomination suivie pour assurer l'intérim à la FESR et que l'on procède à la nomination d'un-e doyen-ne par intérim après une consultation auprès des membres de la FESR.* Cette consultation a été faite auprès des membres de la FESR. On est même allé plus loin que la demande du Sénat. Nous avons reconsidéré notre recommandation de ne nommer qu'une personne pour assurer l'intérim; nous en avons proposé deux : un doyen et un vice-doyen. Le bulletin de consultation a été expédié aux 285 membres de la FESR; 103 ont répondu; 63 ont dit oui, ce qui représente 61,2% des répondant-e-s; 38 ont répondu non, ce qui représente 36,9%. Il y a eu deux abstentions.
- Je veux confirmer les choses dites par le VRER et le membre du CEX. Il y a ici une question de principe, mais aussi une question de structure. Je me fie aux recommandations de la Régie. Nous en faisons une recommandation au Conseil et j'aimerais croire que nous faisons les bonnes recommandations. La lettre du 7 juin a été envoyée trois jours avant le Conseil; c'est trop tard. Si elle avait été envoyée dix jours avant, on aurait pu poser des questions au CEX. Des choses comme cela me gênent et me frustrant.

10.35 **FESR : nominations (suite)**

- Je comprendrais si c'était la première fois que le CGV en avait entendu parlé. Mais j'ai soulevé cette même question aux deux dernières réunions. Je reconnais que pour le CEX, il est difficile de faire une recommandation basée sur toutes les informations de tous les dossiers. C'est pour cela qu'il y a un Conseil des gouverneurs et que chaque instance y est représentée. Il y a un problème. Le recteur a reconnu qu'il y avait eu un problème dans le processus. Il y aura des problèmes demain si nous acceptons la recommandation. On a laissé courir le bruit qu'on voulait fermer cette faculté. Les chercheur-e-s veulent à la FESR des gens capables de voir aux intérêts de la Faculté, des gens qui connaissent les dossiers. Le titulaire actuel est un des plus grands scientifiques de l'Université de Moncton. Il est connu; ce n'est pas n'importe qui. Il a à coeur tous les dossiers. Il prend des positions qui ne sont pas populaires, mais il n'a pas commis de crime. Compte tenu de cela, je demande qu'on maintienne les personnes qui sont en place. Tout comme le recteur, M. Jankowski a le droit de solliciter un troisième mandat. On ne peut pas lui enlever un droit accordé par notre propre politique de sélection. Je vous invite à voter contre cette proposition et à voter pour un moratoire.
- VRARH : Il y a des choses qui me dérangent. On insinue qu'à cause de positions prises par M. Jankowski, la direction a quelque chose contre lui. C'est totalement faux! Normalement,

avec la connaissance que c'est le meilleur compromis. Il ne satisfait peut-être ni l'Administration, ni la Faculté. La leçon est qu'il faut suivre la politique de sélection si on veut éviter de se faire mal.

- Il y a une leçon à tirer : lorsqu'on fait une évaluation, il faut continuer le processus de remplacement des cadres. Il faut regarder cela positivement. Je veux que les personnes choisies soient les meilleures pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport, qui est excellent. C'est anormal que les étudiant-e-s de la maîtrise soient rattachés aux facultés et non à la FESR. J'espère qu'avec l'aide de l'Administration, ces personnes pourront mettre en place cette nouvelle orientation.
- Je suis mal à l'aise. Est-ce qu'il y a une politique pour l'envoi des lettres au CGV? Est-ce que n'importe qui peut envoyer des lettres?
- Président : Lorsque j'en reçois une copie, j'en discute avec le recteur.
- Je vais voter pour, mais je ne suis pas en mesure de discuter le fond de cette question.
- Président : Le CEX en a discuté longuement. Dans les circonstances, c'est mieux d'adopter la résolution.
- Je demande le vote.
- En tant que membre du CEX, j'aimerais ajouter que toutes les recommandations qui viennent au CEX ne sont pas nécessairement approuvées.

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs : Rhéal Bérubé et Marie-Paule Martin

Vote sur R18 Pour 17 Contre 4 ADOPTÉE

DINER 12 h 40
REPRISE 14 h 15

10.36 **CUM : nominations**

R : 19-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Qu'**Isabelle McKee-Allain** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des sciences sociales pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 2000;*

*Que **Jean Daigle** soit nommé "directeur d'Études acadiennes" pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1997.»*

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ

Le VRER rappelle que les résolutions du CCJ ne sont discutées au CGV que lorsqu'elles ont des implications financières. Il attire l'attention sur le projet de partenariat avec l'Hôpital Georges-L.-Dumont.

13. CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT

(Voir le Document G, page 104)

Rhéal Bérubé commente le rapport fourni par le Comité de finance. Il rappelle que la campagne a été lancée le 19 septembre 1994. Il souligne qu'au montant de 13 059 545,81\$, qui représente les engagements fermes, il faut ajouter les sommes que des compagnies telles que NBTel ont promises bien que leur lettre de confirmation ne soit pas encore arrivée. La participation du Conseil atteint 94%. Pour ce qui est de celle des ancien-ne-s et ami-e-s, il faut ajouter 47 137,50\$ au montant inscrit. Le grand total s'élève maintenant à 14 191 693\$, alors que les besoins les plus urgents sont évalués à 14,7 millions. En ce moment, on évalue la situation; à la fin d'août, on va relancer la campagne. M. Bérubé annonce qu'un rapport détaillé sera déposé en septembre à la réunion du CGV. Il invite le chancelier à parler de l'Ordre des régent-e-s et le recteur à commenter le dîner organisé à Toronto.

Applaudissements.

13. CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT (SUITE)

- Chancelier : L'Ordre des Régent-e-s est composé de donateurs et de donatrices qui ont fourni 10 000\$ et plus («membres»); 20 000\$ et plus («officiers»); 30 000\$ et plus («compagnons»). Ces Régent-e-s forment un groupe permanent d'ami-e-s de l'Université ayant fourni une contribution financière. Pour officialiser leur entrée dans l'Ordre, on leur donne une médaille. Une première cérémonie a eu lieu à Moncton le 19 mai dernier; une deuxième a eu lieu hier, le 9 juin, à Shippagan et une troisième aura lieu le 22 septembre prochain à Edmundston. Nous avons présentement 153 Régent-e-s. C'est sensationnel; il y a un effet de contagion! Parmi ces gens, on trouve même des fils de pêcheurs qui sont maintenant capables de donner 10 000\$; c'est extraordinaire! Ça va plus loin que le moyen financier, c'est une question de motivation.
- Dans la colonne *versement*, s'agit-il d'argent en banque ou de contrats?
- Bérubé : C'est de l'argent en banque qui accumule des intérêts.
- Un Régent m'a dit qu'il regrettait de n'avoir pas donné davantage. Continuez, Madame Maillet!
- Chancelier : On va continuer!
- Bérubé : On s'était donné comme objectif 200 membres en cinq ans. Cet objectif devrait être atteint à la fin de décembre.
- Recteur : Pour ce qui est du lancement de la campagne à Toronto, il s'agissait de joindre un groupe d'entreprises nationales qui ont leur siège social dans cette ville. Ce n'est pas

Les échanges se poursuivent avec ces compagnies.

- Bérubé : J'aimerais vous citer quelques lignes du discours de M. Yves Landry : «I have had the opportunity and sincere pleasure of addressing your students over the past few years and I must say, ... I am impressed ... they're good, they're bilingual and they do have a competitive edge for the future. Don't hesitate, hire them.»

14. SUIVI DU SAC-950525

Le VRER fait remarquer que le document expédié était la version abrégée d'un long procès-verbal qui n'est pas encore terminé. La séance du 25 mai a été suspendue parce qu'on n'avait plus le quorum; elle s'est poursuivie le 5 juin. C'est la première fois que cela arrive. La deuxième partie du procès-verbal abrégé est dans le cahier déposé sur les tables avant la réunion.

Le VRER attire l'attention sur la résolution demandant une consultation au sujet de l'intérim à la FESR. Il résume le mandat du Comité sur la qualité académique dont l'une des utilités pourrait être de permettre de faire des choix dans les objectifs des programmes. Il donne les grandes lignes du rapport adopté par le Sénat sur l'imputabilité et la transparence, qui vise à améliorer l'efficacité du Sénat. L'un des principes du rapport est que le Sénat prenne conscience des implications financières de ses décisions. M. Desjardins mentionne également que l'Hôpital Georges-L.-Dumont et l'Université de Moncton envisagent la possibilité d'offrir, de façon conjointe, un baccalauréat dans le secteur de la technique radiologique. Une proposition plus concrète sera peut-être présentée au CGV prochainement. Il fait état d'un autre projet semblable discuté au Sénat, soit celui d'un partenariat entre

14. SUIVI DU SAC-950525 (SUITE)

l'École des sciences forestières et l'Université du Bénin qui pourrait se concrétiser si l'ACDI accepte de l'appuyer. Ce genre de partenariat serait une nouveauté au niveau du baccalauréat.

15. RAPPORT DU RECTEUR (Voir le Document H, 105)

Invitée : Huberte Gautreau

Le recteur signale que son rapport est distribué à titre d'information et que le rapport annuel des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et sexiste de l'Université de Moncton y est annexé. Il invite Huberte Gautreau, conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste à présenter son rapport.

- Gautreau : Dans le dernier paragraphe de mon rapport pour le Centre universitaire de Moncton, je pose plusieurs questions et j'aimerais avoir des réponses. J'occupe ce poste depuis deux ans et je constate des faiblesses dans la politique. La nécessité d'une structure plus rigide se fait sentir. Je n'ai personne à qui répondre autre que le recteur. J'aurais besoin d'un comité consultatif. J'aimerais pousser plus loin la réflexion. On devrait avoir un bureau des droits de la personne. Il y a d'autres droits qui sont lésés mais qui ne sont pas dans la politique. Je propose un comité d'éthique à l'Université qui entrerait en fonction dès le mois d'août. Les membres sont choisis. Éventuellement, le comité traiterait de plusieurs questions

- Gautreau : En traquant une personne, en la poursuivant.
- Demandez-vous un comité?
- Gautreau : J'en mets un sur pied pour moi. Éventuellement, il faudra l'intégrer dans les structures, s'il y a lieu.
- Chancelier : Cette sorte de comité de déontologie comprendrait aussi le harcèlement? Il chapeauterait tout?
- Ce serait donner un mandat très large à un comité de déontologie.
- Chancelier : «Déontologie» n'est peut-être pas le mot qui convient. «Éthique» serait plus large.
- Recteur: On est dans la troisième année d'application de la politique. On constate certaines limites. On ne réussit pas à enrayer le phénomène même si on a une politique. Les deux premiers objectifs de la politique (dissuader toute forme de harcèlement sexuel et sexiste; sensibiliser et responsabiliser la communauté universitaire) sont bien accomplis. Il reste un niveau d'inquiétude, quelque chose qu'on ne peut rendre explicite. Je vois dans l'intervention de madame Gautreau une interrogation sur la façon dont l'Université peut faire des démarches afin de faire un pas additionnel lorsqu'on décèle une lacune. Je reconnais que la politique ne parle pas de tous les problèmes, mais on avait voulu mettre l'accent sur le harcèlement. On a un Comité sur la condition féminine. Il y a eu très peu de plaintes formulées à Moncton et au CUSLM; on en fait état dans le rapport.
- Gautreau : C'est comme ça dans chaque université : une année, il y en a plus; une autre année, il y en a moins. Tant mieux s'il n'y en a pas. Cette semaine, j'ai rencontré par hasard une étudiante qui me disait savoir qu'il y avait du harcèlement dans un département.

15. RAPPORT DU RECTEUR (SUITE)

- VRARH : La situation est difficile dans une université. Dans une société d'adultes, on considère que si une personne est victime, elle va se plaindre et on interviendra pour la protéger. Dans une société d'enfants, on protège davantage parce qu'on considère que l'enfant n'est pas en mesure de se plaindre. Nos étudiant-e-s sont des adultes, mais ils et elles sont dans une relation de pouvoir ou d'autorité par rapport à leurs professeur-e-s. C'est pour cela que c'est difficile de trouver un équilibre. Les gens ne se plaignent pas parce qu'ils craignent l'autorité.
- Gautreau : Ils craignent des représailles par rapport aux notes.
- VRARH : Il ne faut pas généraliser, mais parfois on entend des choses sans pouvoir mettre le doigt dessus. Quelqu'un devrait pouvoir agir en ayant un pouvoir d'enquête. Mais c'est dangereux parce qu'il faut identifier des personnes qui ne veulent pas être identifiées.
- Gautreau : Le comité donnerait une légitimité à mes actions. J'aurais quelqu'un avec qui je pourrais en discuter.
- Le comité aurait-il le pouvoir d'entreprendre des démarches?
- Gautreau : Au départ, ce serait un comité consultatif.
- Peut-on renvoyer cette question au CEX pour qu'il l'étudie et fasse des suggestions?
- Président : On pourrait demander à la Régie de la regarder en profondeur, puis de l'amener au CEX; ensuite, on reviendrait là-dessus en septembre au CGV.
- Recteur : Il y aura peut-être une proposition de modifier les règlements de l'Université pour

ou si on nomme la personne, on nous interdit d'utiliser cette information.

- C'est déplorable de ne pouvoir agir alors qu'on reçoit la même information plusieurs fois. C'est toujours dans le même secteur, mais on ne peut même pas aller sensibiliser le personnel de cette faculté. Je regarde le beau travail qui s'est fait depuis deux ou trois ans. S'il y a moins de plaintes, c'est parce que la conseillère a fait beaucoup de contacts pour informer les gens.
- Gautreau : Depuis trois ans et demi, les personnes dont on se plaint informellement depuis le début sont toujours là. Elles ne sont jamais venues à mon bureau.
- Au niveau de la Régie, si on sait que plusieurs personnes disent la même chose à propos de quelqu'un, il faudrait agir. Il y a un manque d'éducation. Il faut promouvoir une conduite acceptable.
- Gautreau : On veut inclure «le savoir informel» dans la nouvelle politique.
- VRARH : Il faut faire attention de ne pas agir à partir d'une rumeur. Il y a une éducation à faire. Les deux conseillères ont fait un travail d'information extraordinaire sur le campus. C'est un problème de société et non seulement un problème de professeur-e, d'étudiant-e et de personnel de l'Université. L'idée d'agir sur le savoir informel n'est pas mauvaise. Conjointement avec le dépôt de la nouvelle politique, il faudrait être prêt à présenter une nouvelle structure.
- Pour éviter que les étudiant-e-s soient intimidés, il serait important d'avoir un mécanisme pour les assurer qu'il n'y aura pas de conséquences. Je fais partie du Comité des droits de la personne à l'I.-P.-É.; nous rassurons la personne qui porte plainte. On éduque les employeurs et on leur donne des conseils.

15. RAPPORT DU RECTEUR (SUITE)

- Gautreau : La première chose qu'on dit aux personnes, c'est que l'information restera confidentielle et qu'elles ont le «plein contrôle» de leur dossier. Cette façon de procéder place toute la responsabilité de la suite du dossier sur leurs épaules. D'après les recherches, lorsqu'il y a une poursuite et que la personne obtient gain de cause, elle quitte son emploi parce qu'elle ne peut plus rester.
- Je ne suis pas contre l'idée d'un comité. Si on veut aller à une étape plus loin, il faut arrêter de se greffer à l'interne. Dans la politique de l'Université, il devrait y avoir une sorte d'association de ressources humaines, un groupe consultatif probablement extérieur à l'Université qui irait chercher des renseignements et conseillerait la Régie. Avec les données recueillies au cours des deux ou trois dernières années, un groupe de l'extérieur pourrait faire quelque chose. Dans les entreprises privées, c'est allé très loin. On y a développé des stratégies. On y trouve deux conditions : si la personne qui porte plainte fait suivre son cas, une enquête va plus en profondeur; si elle laisse tomber, on met en place un programme de sensibilisation. Dans cette optique-là, il faut sortir de la régie interne.
- Je voudrais faire un commentaire au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les étudiant-e-s. On peut croire que les dangers de représailles ne sont pas importants parce que les cours sont d'un semestre seulement. Mais souvent il faut suivre un autre cours avec le même professeur. Les représailles se font au niveau de la note. Parfois les classes sont petites. C'est difficile de démontrer qu'un travail subjectif n'a pas été évalué objectivement.
- Président : Y a-t-il un consensus pour qu'on demande à la Régie de regarder ces questions plus en profondeur et qu'on y revienne en septembre?

Tous et toutes sont d'accord.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Formation des maîtres

Léonce Losier explique pourquoi il a fait inscrire ce point à l'ordre du jour. Il rapporte une conversation qu'il a eue récemment avec le personnel administratif de son district scolaire selon qui les nouveaux enseignant-e-s ne seraient pas à la page. D'après ces personnes, on est obligé de les «déformer» pour les reformer, par exemple en enseignement coopératif, en développement humain. On se plaint qu'en éducation physique, on embauche un entraîneur et on en fait un professeur d'éducation. Il en résulterait un manque de cohérence avec ce qui se passe dans les salles de classe. De même en didactique des mathématiques, le professeur s'objecterait à Défi-math, alors que cette approche fait partie du programme scolaire. Il se demande ce qu'on peut faire.

- VRER : Le doyen est au courant de ce genre de commentaires. On vient de faire une réforme dans les programmes de formation à l'enseignement. La Faculté des sciences de l'éducation a travaillé très intensément au renouvellement de ses programmes. Tous les cours ont été retouchés. Une cohorte d'étudiant-e-s vient de terminer la première année du nouveau programme. Ceux et celles qui ont terminé l'ancien programme n'ont peut-être pas eu tous les bénéfices des réflexions faites par l'Université. Par exemple, on est en train de développer l'enseignement coopératif à la Faculté. Ce qu'on entend dans les écoles, la Faculté en est consciente. Les changements se font avec les nouvelles cohortes d'étudiant-e-s. Il faut être patient. La Faculté s'est bien attaquée à la tâche.

16.1 Formation des maîtres (suite)

- Je ne peux que renchérir sur ce que vient de dire le VRER. J'ai participé à plusieurs séances portant sur la réforme des programmes de la Faculté. Dans plusieurs matières, on a apporté beaucoup de correctifs aux problèmes. Il faut encourager les enseignant-e-s diplômés en 1970 à se recycler. Dans le cas de Défi-math, la majorité des nouveaux étudiant-e-s ont réussi à suivre le cours. Il y a toujours deux côtés à considérer.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 23 septembre à Edmundston.

20. CLÔTURE

R : 21-CGV-950610

Il est résolu

«Que la séance soit levée.»

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Il est 15 h 20.

DOCUMENTS